GUIART, JULES

HIST. PAM.

Bulletin

DES

Sciences Pharmacologiques

ORGANE SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL

Paraissant tous les mois

EXTRAIT

Une vieille médication : les bézoards, par M. le Dr JULES GUIART.

(*Bulletin des Sciences pharmacologiques*, n° 2. — Février 1913.)

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

21, rue Hautefeuille (6e ARRONDISSEMENT)

ANDRÉ (Dr G.). *Agrégé* à la Fac. de Méd. de Paris, *Prof.* à l'Institut agron.
BARTHE (Dr), *Agrégé* à la Fac. de Méd. et de Pharm., Pharm. en chef des hôp. de Bordeaux.
BARTHELAT (Dr), Chef des travaux microbiologiques à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
BÉHAL (A.), *Prof.* à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
BERTAUT-BLANCARD (R.), Pharm. à Paris.
BERTRAND (Gabriel), *Prof.* à la Fac. des Sc., et à l'Inst. Pasteur.
BILLON, Pharm., anc. int. hôp. de Paris.
BLOCH, Pharm.-major des troupes colon. *Prof. adjoint* à l'Ec. d'application de Marseille.
BONJEAN, Chef du Labor. du Comité consultatif d'hyg. publique de France.
BONTOUX, Ingénieur-chimiste à Marseille.
BOUQUET (Dr H.), Médecin de l'Etabl. thermal de Forges-les-Eaux.
BOUSQUET (Dr), Pharm., anc. prépar. à la Fac. de Méd. de Paris.
BRISSEMORET (Dr), Chef de labor. de pharmacologie à la Fac. de Méd. de Paris.
BRUNTZ, *Prof.* à l'Ecole sup. de Pharm. de Nancy.
CHARABOT, Dr ès sc., Inspecteur de l'enseignement technique.
CHEVALIER (Dr), Prépar. à la Fac. de Méd. de Paris.
CHOAY, Pharm., méd. d'or des hôp. de Paris.
COUTIÈRE, *Prof.* à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
DAVID-RABOT, Pharm., Dr U. (Phie) Paris.
DELAUNAY, *ancien député*, pharm.
DELÉPINE, *Agrégé* à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris, Pharm. des hôp.
DESESQUELLE (Dr), Membre de la Soc. de Thérapeutique, anc. int. en pharm. des hôp. de Paris.
DESGREZ (Dr), *Agrégé*, Chef de travaux à la Fac. de Méd. de Paris.
DOMERGUE, *Prof.* à l'Ec. de Méd. et de Pharm. de Marseille.
DUBAR (Dr), Secr. adj. de la Soc. de Méd. de Paris.
DUMESNIL, Pharm., Dr U. (Phie) Paris.
DURIEU, Pharm.-major, en retraite.
ÉCALLE, Pharm., Dr U. (Phie) Paris.
EURY, Dr U. (Phie) Paris, Directeur de la Laiterie d'Angoulins-sur-Mer.
FAURE, Pharm., Dr U. (Phie) Paris.
FAYOLLE, Direct. du Serv. de la Répression des Fraudes à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
FELTZ, Pharm., Dr U. (Phie) Paris.
FOURNEAU, Chef du labor. de chimie à l'Inst. Pasteur.
FOVEAU DE COURMELLES (Dr) à Paris.
FREYSSINGE, Lic. ès sc., Pharmac. à Paris.
FRICK, Pharm. à Paris.
GAUTIER, Directeur de l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
GORIS, Pharm. des hôp., Chef de travaux à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
GRÉLOT, *Prof.* à l'Ecole sup. de Pharm. de Nancy.
GUÉGUEN (F.), *Agrégé* à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
GUÉRIN, *Agrégé* à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
GUIART (Dr Jules), *Prof.* à la Fac. de Méd. et de Pharm. de Lyon.
GUIGUES, *Prof.* à la Fac. française de Méd. et de Pharm. de Beyrouth (Syrie).
HOLM (Th.), Botaniste à Brookland (U.S.A.)
HUBAC (H.), Pharm. à Breuillet (S.-et-O.)
HYRONIMUS, Pharm., Fabr. de produits pharmaceut. à Courbevoie (Seine).
IMBERT, *Prof.* à l'Ecole sup. de Pharm. de Montpellier.
JACCARD, *Prof.* au Polytechnicum de Zurich.
JAVILLIER, de l'Inst. Pasteur, Chef de labor. à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
LEBEAU, *Prof.* à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
LÉVÊQUE, Pharmacien des Asiles de la Seine.
LUTZ, *Agrégé* à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
MERKLEN (Dr Prosper), Anc. int. des hôp. de Paris.
MICHEL (Dr), Pharm., méd. d'or des hôp. à Paris.
MOREAU, *Agrégé* à la Faculté de Méd. et de Pharm. de Lyon.
MOUNIÉ, Pharm. en chef des prisons de Fresnes.
PÉGURIER, Dr U. (Phie), Pharm. à Nice.
PELTRIZOT, Dr ès sc., anc. Chef de travaux à l'Ecole de Pharm. de Paris.
PERROT, *Prof.* à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
PORCHER, *Prof.* à l'Ecole vétér. de Lyon.
RIBAUT (Dr), *Prof.* à la Fac. de Méd. et de Pharm. de Toulouse.
ROTHÉA, Pharm.-major de l'armée.
SCHAMELHOUT, Pharm. Secrétaire gén. de la Soc. royale de pharm. de Bruxelles.
SOMMELET, Dr ès sc., Pharm. en chef des hôp. de Paris.
SOUÈGES, Dr ès sc., Pharm. des Asiles de la Seine.
TARBOURIECH, *Agrégé* à l'Ecole sup. de Pharm. de Montpellier.
TASSILLY, *Agrégé* à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
TENDRON, Pharm. de l'Hôp. Pasteur, à Paris.
TICHOMIROFF (Vlad.), *Prof.* de Pharmacol. à l'Université de Moscou.
TIFFENEAU, *Agrégé* à la Fac. de Méd., Pharm. des hôp. de Paris.
TORAUDE (L.-G.), Pharm., Homme de lettres.
VADAM, Pharm., anc. int. des hôp. de Paris.
VALEUR, *Agrégé* à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris, Pharm. chef des Asiles de la Seine.
VILLIERS, *Prof.* à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
VOGT, Pharm., ex-prépar. à l'Ecole sup. de Pharm. de Paris.
VAN DER WIELEN, *Prof.* pharm., Amsterdam.
WEILL, Pharm., Dr U. (Phie), à Paris.
WILDEMAN (E. de), Dr ès sc., Directeur du Jardin botanique de Bruxelles.

Rédacteur principal : **Profr Ém. PERROT.**

X85153

HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

Extrait du *Bulletin des Sciences pharmacologiques.*

(Février 1913. — XX.)

Une vieille médication : les bézoards.

Les *bézoards* comptent parmi les remèdes les plus célèbres de l'ancienne Pharmacopée. Leur célébrité tenait à ce qu'ils passaient pour neutraliser les poisons, détruire les venins et préserver des maladies pestilentielles. Leur nom vient, en effet, de l'arabe *badizahr* ou *bazahr*, qui signifie *chasse-poison.*

Les bézoards sont, en principe, des calculs salivaires, biliaires, intestinaux ou vésicaux de différents animaux, aussi bien reptiles que mammifères, et, aujourd'hui encore, on désigne souvent, sous ce nom, les concrétions calcaires, d'un volume parfois considérable, développées dans l'intestin des herbivores, et qu'on distingue ainsi des *égagropiles* ou pelotes de poils qu'on peut trouver aussi dans l'intestin des mêmes animaux.

Le véritable bézoard ou *bézoard oriental* provenait de l'estomac d'une chèvre asiatique, l'œgagre, qui vit en Perse, dans le Khorassan et dans les montagnes du nord de l'Inde. Cette espèce de bouc, qu'on appelle *pazan* dans le pays, est, dit Colin (1), « un animal de la grandeur d'un cerf et de mesme agilité, mais qui a les cornes recourbées et respliées sur le dos, semblable, quant à la forme du corps, à un cheuvreul, c'est pourquoy les habitans du pays l'appellent chèvre de montagne, bien que, selon mon jugement, il serait mieux dit chèvre de cerf. Cet animal se trouve aux Indes, au-dessus du Gange, aux montagnes voisines de la Chine ; il a le poil fort court et est de couleur pour la plus part grise et rousse ». Nous en donnons la reproduction d'après une figure tirée de l'*Histoire des drogues* du sieur Pomet (2).

On donnait aussi parfois le nom de bézoard oriental à des calculs,

1. A. Colin. *Histoire des drogues, espiceries et de certains médicaments simples, qui naissent ès Indes, tant orientales que occidentales, divisée en deux parties : la première composée de trois livres, les deux premiers de M. Garcie du Jardin et le troisième de M. Christophle de la Coste ; la seconde composée de deux livres de M. Nicolas Monard, traitant de ce qui nous est apporté des Indes occidentales, autrement appelées Terres neuves, le tout fidèlement translaté en notre vulgaire françois, sur la traduction latine de Clusius, par Anthoine Colin, apoticaire juré de la ville de Lyon et par luy augmenté de plusieurs figures.* A Lyon, par Jean Pillehotte, à l'enseigne du nom de Jésus, 1602.

2. Pomet. *Histoire générale des drogues simples et composées.* Paris, 1694, 2e partie, p. 10.

moins estimés il est vrai, provenant de la vésicule biliaire du porc-épic de l'Inde, et qu'on appelait vulgairement dans le pays *piedra de puerco*.

Ces différents bézoards étaient des corps plus ou moins arrondis, de grosseur variable, à surface lisse, brune ou verte, et formés intérieurement de couches alternativement vertes et blanches, d'odeur forte et aromatique, rappelant celle de l'*ambre*, qui n'est du reste qu'un bézoard de l'intestin du cachalot.

Pour qu'un bézoard fût déclaré véritable, il devait présenter les propriétés suivantes : après douze heures de séjour dans l'eau, il ne devait pas avoir troublé l'eau et il ne devait avoir rien perdu de son poids et de sa consistance ; exposé à la flamme d'une bougie, il lui fallait brûler en dégageant une fumée intense ; en le frottant sur du papier enduit de craie, il devait laisser une trace verte ou jaune verdâtre ; il devait être soluble dans l'acide nitrique et dans l'acide chlorhydrique concentrés en donnant un composé rouge ; il était également soluble dans l'alcool, d'où on pouvait le précipiter par l'eau ; il devait résister à tous les autres dissolvants ; enfin, en le broyant, il devait donner une poussière grasse, soluble dans les alcalis caustiques. Quand on possédait un bézoard répondant à tous ces caractères, c'était un trésor d'un inestimable prix.

Il en résultait que les bézoards coûtaient fort cher. En 1775, il en existait un, au Musée de Chantilly, qui avait coûté 2.000 francs, et vers la même époque Valmont de Bomare vit à Amsterdam un juif exiger 6.000 francs d'un bézoard de porc-épic du volume d'un petit œuf de pigeon. Il est vrai qu'il fut un temps où ils étaient encore plus chers, puisque au temps où les Maures étaient maîtres de l'Espagne, un de leurs chefs n'hésita pas, pour un bézoard, à céder un palais magnifique qu'il possédait à Cordoue. Aussi avait-on soin de les conserver précieusement dans des boîtes d'or ou d'argent, dans de petites sphères de filigrane, dans de riches cassolettes, ou même on les montait en bijoux pour les porter en amulettes dans la peste. Bref, on les conservait avec toutes les précautions que peut suggérer l'avarice, et ce n'est qu'à regret qu'on en détachait quelques grains dans quelque cas grave.

Comme tout le monde ne pouvait se payer des remèdes aussi chers, on employa comme succédanés des calculs de l'isard, du chamois ou même de la chèvre domestique, qu'on utilisait sous le nom de *bézoard occidental*; c'était naturellement un produit beaucoup moins estimé.

On finit même par en faire d'artificiels et, sous les noms de *pierres de Goa*, *de Ceylan* ou *de Malacca*, on vendit de faux bézoards. On les fabriquait avec des pinces de homard et des coquilles d'huîtres pulvérisées, réunies par de la gomme et aromatisées avec du musc et de l'ambre gris. On en faisait ainsi une pâte qu'on réduisait en boulettes ayant la forme de bézoards et qu'on roulait dans des feuilles d'or.

Plus tard enfin, on désigna sous le nom de *bézoard animal* une poudre

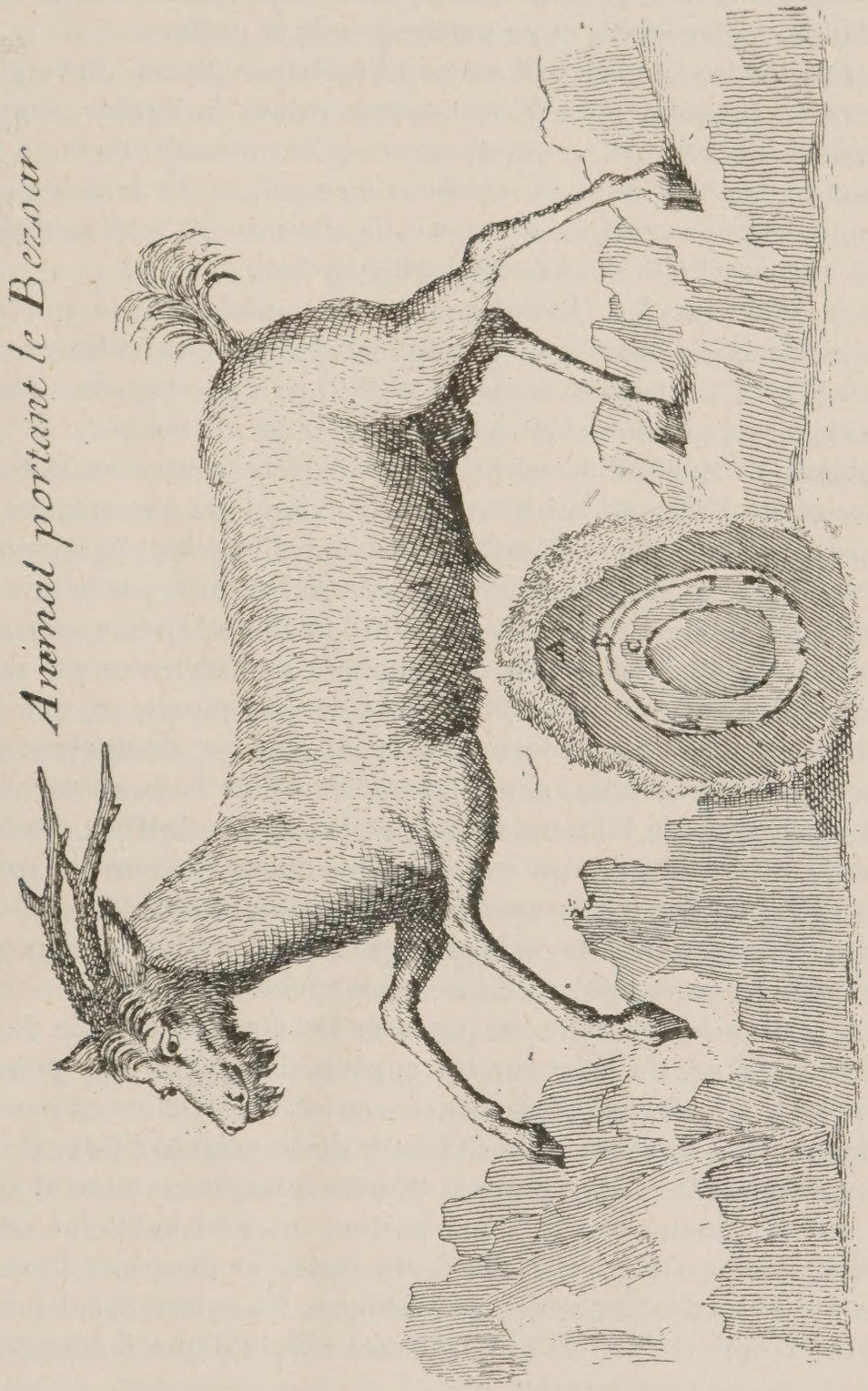

L'ANIMAL QUI PORTE LE BEZOARD

D'après l'*Histoire Générale des Drogues* par le sieur PIERRE POMET. Paris, 1694, 2e partie, p. 10.
(Nous devons ce cliché à l'obligeance de notre confrère *Æsculape*.)

formée de cœurs et de foies de vipères desséchés et pulvérisés (Lémery).

On évitera de confondre ces différents bézoards avec le *bézoard minéral*, nom sous lequel les alchimistes désignaient l'oxyde blanc d'antimoine.

Ces bézoards étaient généralement portés en amulette pour préserver des maladies contagieuses et en particulier de la peste.

Toutefois, on les administrait aussi à l'intérieur. Tantôt on employait le bézoard en infusion en le faisant tremper dans le liquide, suspendu à une chaîne d'or ; tantôt on en râpait une petite quantité dans un breuvage, soit contre la peste, soit comme contre-poison. Le bézoard oriental, réputé le plus actif, se donnait à la dose de 20 à 80 centigr. ; le bézoard occidental à la dose de 30 centigr. à 2 gr.

Surtout vendu par les charlatans, il eut la même vogue que la thériaque ou l'orviétan, mais il fut aussi préconisé par de nombreux médecins. « Dieu, dit Laurens Catelan en 1623 (1), n'a pas départi au monde un plus excellent antidote contre toutes sortes de venins. »

Cependant, en 1634, Philibert Guibert, docteur régent en la Faculté de Médecine de Paris, s'élevait hautement contre cet engouement (2) et dit en propres termes : « D'autant qu'aujourd'huy tout le monde est trompé sur ceste fausse drogue de la pierre de bézoard, par la meschanceté et avarice de ceux qui l'ordonnent et la débitent, je me sens obligé en conscience d'en donner avis au peuple et de l'instruire sur ce fait, lui faisant voir que tout ce qu'on en dit n'est que piperie et que de se servir de ceste pierre en médecine, pour la guérison de quelque maladie, il n'appartient qu'à des charlatans et non à de bons médecins, qui doivent avoir soin de leur conscience et la crainte de Dieu devant les yeux, ceste pierre n'étant qu'une invention pour séduire de pauvres malades, qui s'y laissent tromper par leur simple crédulité. » Et il cite à ce sujet la jolie anecdote suivante qu'Ambroise Paré avait racontée dans ses œuvres pour mettre en garde contre les bézoards :

« Le Roy dernièrement décédé (Charles IX) étant en sa ville de Clermont en Auvergne, un seigneur lui apporta d'Espagne une pierre de Bézoard, qu'il lui affirmait être bonne contre tous venins et l'estimait grandement. Or étant lors en la chambre dudit seigneur Roy, il m'appela et me demanda s'il se pouvait trouver quelque certaine et simple drogue qui fût bonne contre toute poison, où tout subit lui respons que non, disant qu'il y avait plusieurs sortes et manières de venins, dont les uns pouvaient estre pris par dedans, les autres par dehors. Je lui remontrai que les venins ne font leurs effects d'une même sorte et

1. Laurens Catelan. *Traité de l'origine, vertus, propriétés et usages de la pierre bézoard.* Montpellier, 1623, in-12.

2. Philibert Guibert. Discours du bézoard et des tromperies qu'on pratique avec ceste pierre, qui n'est qu'une invention de droguistes pour attraper de l'argent. Lyon, 1634, in-12.

ne procèdent lesdits effects d'une même cause... Ledit seigneur, qui apporta la pierre, voulut outre mes raisons soustenir qu'elle était propre contre tous venins. Adonc je dis au Roy qu'on avait bien moyen d'en faire certaine expérience sur quelque coquin qui aurait gaigné le pendre. Lors il envoya quérir Monsieur DE LA TROUSSE, Prévôt de son Hôtel, et lui demanda s'il avait quelqu'un qui eût mérité la corde et lui dit qu'il avait en ses prisons un cuisinier, lequel avait dérobé deux plats d'argent en la maison de son Maître, où il était domestique, et que le lendemain il devait être pendu et estranglé. Le Roy lui dit qu'il voulait faire expérience d'une pierre qu'on disait être bonne contre tous venins et qu'il sceût dudit cuisinier, après la condamnation, s'il voulait prendre quelque certaine poison et qu'à l'instant on lui baillerait du contre-poison et que où il eschaperait, il s'en irait la vie sauve : ce que ledit cuisinier très volontiers accorda, disant qu'il aimerait trop mieux encore mourir de ladite poison en la prison, que d'être estranglé à la veuë du peuple. Et tôt après un apoticaire servant lui donna certaine poison en potion et subit de ladite pierre de Bezoard. Ayant ces deux bonnes drogues en l'estomach, il se print à vomir et bien tôt aller à la selle, avec de grandes espreintes, disant qu'il avait le feu au corps, demandant de l'eau à boire, ce qui ne lui fut refusé. Une heure après, estant adverti que ledit cuisinier avait pris cette bonne et excellente drogue, je priai ledit seigneur DE LA TROUSSE me vouloir permettre de l'aller voir, ce qu'il m'accorda, accompagné de trois de ses archers : et trouvai ledit cuisinier à quatre pieds, cheminant comme une bête, la langue hors de la bouche, les yeux et toute la face flamboyante, désirant tousjours vosmir, avec de grandes sueurs froides et jettait le sang par les oreilles, nez, bouche, par le siège et par la verge. Je lui fis boire environ demi septier d'huile, pensant lui aider et sauver la vie ; mais elle ne lui servit de rien, pource qu'elle fut baillée trop tard, et mourut, criant qu'il lui eût valu mieux estre mort à la potence. Il vescut sept heures ou environ. Et estant décédé, je fis ouverture de son corps en la présence dudit seigneur DE LA TROUSSE et quatre de ses archers, où je trouvai le fond de son estomach noir, aride et sec, comme si un cautère y eût passé, qui me donna cognaissance qu'il avait avalé du sublimé et par les accidents qu'il avait pendant sa vie. Et ainsi la pierre d'Espagne, comme l'expérience monstra, n'eut aucune vertu. A ceste cause le Roy commanda qu'on la jettât au feu, ce qui fut faict. » Du reste, dans son « Miroir de beauté et santé corporelle », le Dr LOUIS GUYON DOLOIS, sieur DE LA NAUCHE, ne parle pas des bézoards, non plus que le « Traité des maladies vénéneuses » du Dr LAZARE MEYSSONIER, docteur de l'Université de Montpellier et professeur agrégé au Collège des Médecins de Lyon (1).

1. LAZARE MEYSSONIER. Le Cours de Médecine en françois contenant le Miroir de

Cependant, en dépit de cette expérience décisive, le bézoard eut encore un bel avenir. Si nous ouvrons, en effet, la Pharmacopée universelle de Nicolas Lemery (1), nous trouvons encore dans l'édition de 1763 au moins deux médicaments à base de bézoard oriental. L'un est la *poudre bézoardique ou alexipharmaque* (2) conseillée « dans toutes les maladies où il y a de la malignité; on en peut donner dans les fièvres malignes, dans la peste, dans la petite vérole, lorsqu'il est question de pousser les humeurs par la transpiration ». L'auteur ajoute d'ailleurs : « Son usage était plus fréquent avant qu'on se servît de la poudre de vipères; elle a pourtant des vertus fort recommandables, les ingrédients qui y entrent sont tous essentiels pour les effets qu'on en demande. » L'autre est l'*antidote ou électuaire de Cortesius*, qui est aussi à base de bézoard oriental. Il est également propre « contre la peste, contre toutes les maladies contagieuses, contre les morsures des bêtes venimeuses, pour faire sortir la petite vérole, pour arrêter les cours de ventre et les flux de menstrues ».

Aujourd'hui, les bézoards n'ont plus qu'un intérêt purement historique; il convient de les placer à côté de la graisse humaine, de la thériaque ou de l'orviétan. Tous ces remèdes merveilleux sont tombés dans un juste oubli. Ne nous moquons pas pour cela de nos ancêtres, car parmi les remèdes les plus vantés d'aujourd'hui beaucoup sans doute iront les retrouver et ce sera justice. L'histoire des drogues, comme l'histoire de l'humanité, doit être pour nous une perpétuelle leçon de modestie.

Dr Jules Guiart,
Professeur à la Faculté mixte de Médecine
et de Pharmacie de Lyon.

beauté et santé corporelle, par M. Louys Guyon Dolois, sieur de la Nauche, septième et dernière édition augmentée d'un Discours des Maladies vénéneuses. Lyon, 1678, in-4°.

1. Nicolas Lemery. *Pharmacopée universelle*, 5e édition, Paris, 1763, in-4°.

2. De ἀλέξειν, repousser, et φάρμακον, venin, poison; synonyme d'antidote, de contrepoison.

WELLCOME LIBRARY
Pam (H)
GUIART

Paris. — L. Maretheux, imp., 1, rue Cassette — 14718.

Bulletin des Sciences Pharmacologiques

Fondé en 1899 par un groupe de professeurs et de praticiens, le *Bulletin des Sciences pharmacologiques* s'est rapidement affirmé comme l'organe professionnel le mieux documenté et le mieux informé. Il n'est pas exagéré de dire qu'il est devenu indispensable à tout pharmacien soucieux de sa culture technique et avide de suivre les phases diverses de l'évolution même de la profession.

Telle fut, du moins, la préoccupation constante de son comité de rédaction qui voit ainsi le succès couronner ses efforts ; efforts nombreux, grâce auxquels ont été introduites toutes les améliorations que le progrès et les besoins de la cause suggéraient et imposaient. Les trente pages nécessaires à la confection de la table des matières prouvent éloquemment le nombre et *la diversité des études et des articles publiés chaque année dans cette intéressante Revue.*

Une heureuse division en deux parties : *Pharmacologie technique* et *bibliographie* d'un côté ; *Intérêts professionnels* de l'autre, permet au lecteur de retrouver promptement l'examen des questions qui le préoccupent.

La **première partie** : *Sciences pharmacologiques techniques*, comprend, en effet, des articles originaux de science pure et appliquée et une minutieuse *Revue des revues* à laquelle s'ajoutent des *mises au point des questions d'actualité* touchant la chimie, la pharmacie, la pharmacodynamie, l'analyse des denrées alimentaires, et pharmaceutiques ; l'étude des fraudes, etc., etc. — *L'hygiène*, médicale ou générale, y trouve également sa place ainsi que l'exposé des *médicaments nouveaux* et les discussions ou les applications de formules et de préparations magistrales et officinales. Le pharmacien actuel ne doit ignorer aucune de ces questions qui constituent l'histoire scientifique et pharmaceutique au jour

le jour et qui résume les progrès incessants qu'apportent à la science les études et les découvertes de nos contemporains.

La seconde partie, *Intérêts professionnels*, a pris, dès aujourd'hui, une importance nouvelle et définitive. Confiée à des mains expertes, dirigée par des esprits compétents, elle ne passera pas inaperçue du monde pharmaceutique et ne sera pas le moindre agrément de notre publication.

Point de polémiques acerbes; point de vaines querelles; mais un aperçu général, documenté, impartial et fécond en observations judicieuses et utiles. Nous tâcherons même d'y apporter une élégance de forme et un souci de bien dire qui garantiront à tous la correction et la courtoisie de notre action.

Notre programme se peut donc définir ainsi : Instruire le pharmacien au point de vue scientifique ; le diriger et le soutenir, au point de vue de sa profession et de ses intérêts.

Le passé de notre Journal répond de son avenir et le succès qui l'a accompagné jusqu'ici nous donne lieu de croire qu'il ira grandissant, mérité par l'effort constant de ses fondateurs, de ses collaborateurs et de ses amis.

BULLETIN DES SCIENCES PHARMACOLOGIQUES

21, rue Hautefeuille, PARIS (6e)

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné .....

demeurant à .....

déclare souscrire un abonnement au Bulletin des Sciences Pharmacologiques, *à partir du 1er janvier 19* . SIGNATURE :

Prix de l'abonnement : France, **15** fr. ; Etranger, **18** fr.

NOTA. — Le montant de l'abonnement peut être envoyé par chèque ou mandat postal jusqu'au 10 février de chaque année. Passé ce délai, il est recouvré par les soins de l'Administration augmenté des frais de recouvrement (**0** fr. **25** pour Paris, **0** fr. **60** pour la province). Les abonnés étrangers sont priés d'envoyer le montant par le moyen le plus aisé qui soit à leur convenance.

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1, rue Cassette.